



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 10/02/2020
Reçu en préfecture le 10/02/2020
Affiché le
ID : 029-242900645-20200206-DE_12_2020-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 6 février de l'An Deux Mille vingt à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 31/01/2020, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Erwan LE FLOCH, Président.

Présents : 18

Erwan LE FLOCH, Patrick TANGUY, Marc RAHER, Gaby LE GUELLEC, Thomas MEYER, Marie-Thérèse HERNANDEZ, Florence CROM, Jean-Jacques GOURTAY, Jean KERIVEL, Marie-Pierre BARIOU, Christian GRIJOL, Henri CARADEC, Françoise DARCHEN, Hélène QUERE, Françoise PENCALET, Hugues TUPIN, Marie-Raphaëlle LANNOU, Dominique TILLIER.

Pouvoirs : Philippe PAUL, pouvoirs à Erwan LE FLOCH
François CADIC, pouvoirs à Henri CARADEC.

Excusés: Yves TYMEN, Catherine ORSINI

Secrétaire de séance : Gaby LE GUELLEC

Délibération N°DE 12-2020

Objet : Randonnée – Circuits PR - Modification de tracés et inscription au PDIPR

Rapporteur : Marc RAHER

Dans le cadre de la randonnée pédestre, le Pays de Douarnenez compte 8 circuits PR (Petite Randonnée).

Deux circuits sont aujourd'hui au départ de la commune de Pouldergat : le circuit « Les moulins de Pouldergat » en partie nord de la commune, et le circuit « Les deux vallées de Pouldergat » dans sa partie sud. Ces deux circuits sont issus de la division de l'ancien circuit dénommé « Les moulins de Pouldergat », division opérée en 2015. Or cette division a eu pour conséquence d'augmenter le taux de bitume emprunté par les randonneurs pour chacun de ces deux circuits, entraînant leur désinscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Afin de pouvoir envisager leur réinscription au PDIPR, Douarnenez Communauté et l'association partenaire de Pouldergat d'entretien des circuits, les Diharzerien, ont proposé des modifications et ajustements des deux circuits (cf annexes). Ces nouveaux tracés et/ou modalités d'aménagement, après évaluation par la Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP), permettent d'envisager leur inscription au PDIPR.

Sur la commune de Poullan sur mer, le circuit « Entre terre et mer » a connu une modification de tracé au niveau du lieu-dit Keriere. Suite à une interdiction de passage formulée par un propriétaire, il a été nécessaire de trouver une autre solution permettant d'accéder au sentier côtier (cf annexes). Une convention de passage a donc été signée avec un propriétaire voisin chez qui les services de Douarnenez Communauté ont aménagé un passage.

Vu l'avis de la commission aménagement et développement du 20 janvier 2020,

Vu l'avis du bureau communautaire du 27 janvier 2020,

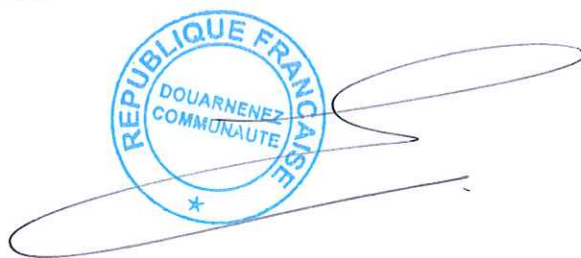
Il est proposé :

- de valider les nouveaux tracés des circuits PR dénommés « Les moulins de Pouldergat », « Les deux vallées de Pouldergat », « Entre terre et mer » ;
- de solliciter leur inscription au PDIPR auprès du Conseil départemental du Finistère.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 6 février 2020

**Le Président,
Erwan LE FLOCH**



Evaluation PDIPR - Novembre 2019

P294 Entre terre et mer

Poullan-sur-Mer - 23.5 km



500 1 000
Mètres

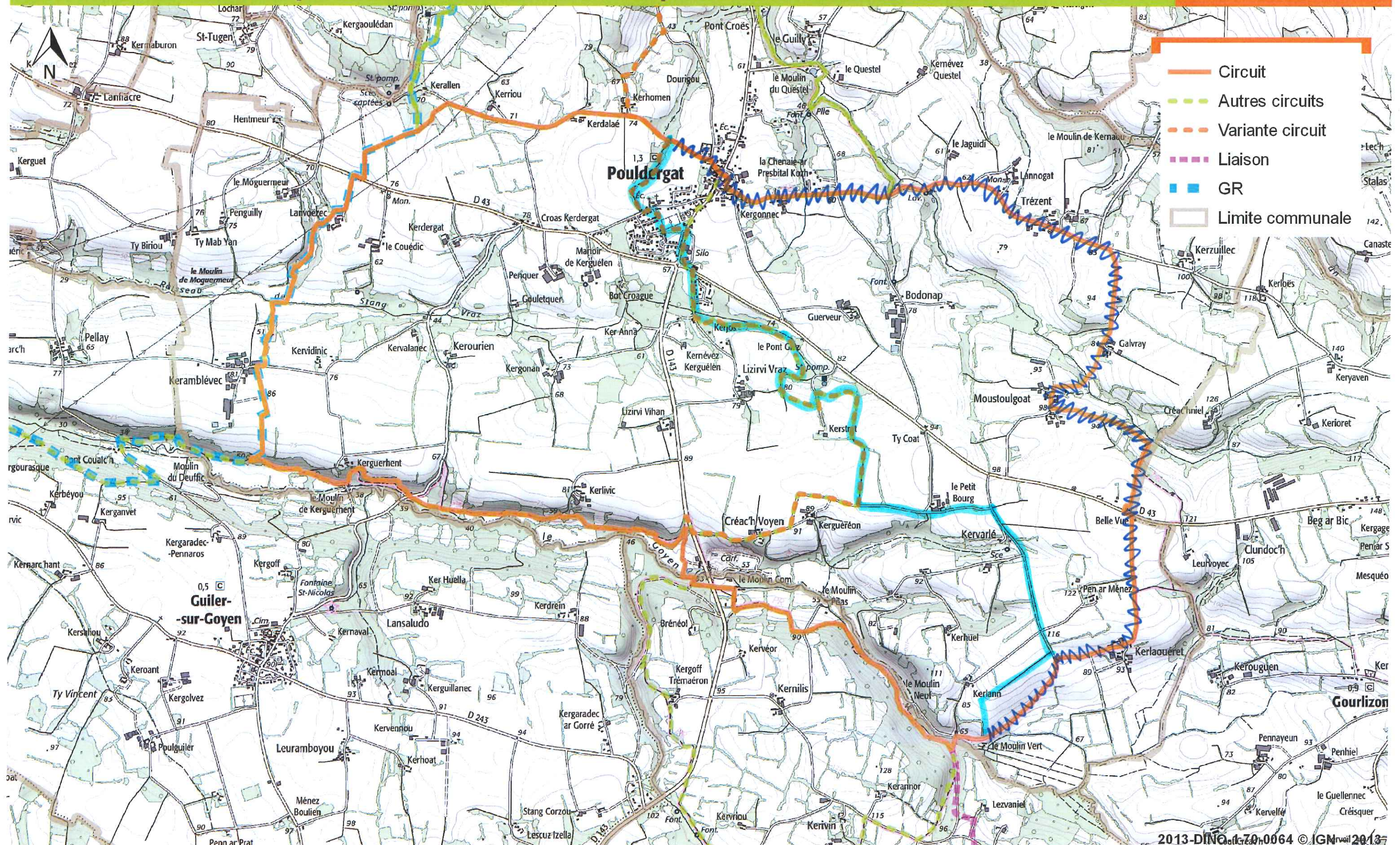


Les deux vallées

Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée

PR_20

Réf. Topoguide: FFRando
P294-20



Nouveau tracé retour bourg

Partie supprimée (bitume)

Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée

Réf. Topoguide: FF-Rando
P294-20

